Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDTM des LANDES
Service Police de l'Eau
et Milieux Aquatiques

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral n° 2013-1748 précisant la délimitation de
la zone de répartition des eaux du bassin de l' Adour en amont de la confluence avec les Gaves
et de la Garonne à l' aval de Saint-Gaudens et à l'amont de Langon - Carte n° 10

Echelle : 1/60 000 - 1cm = 600m
SCAN250©IGN

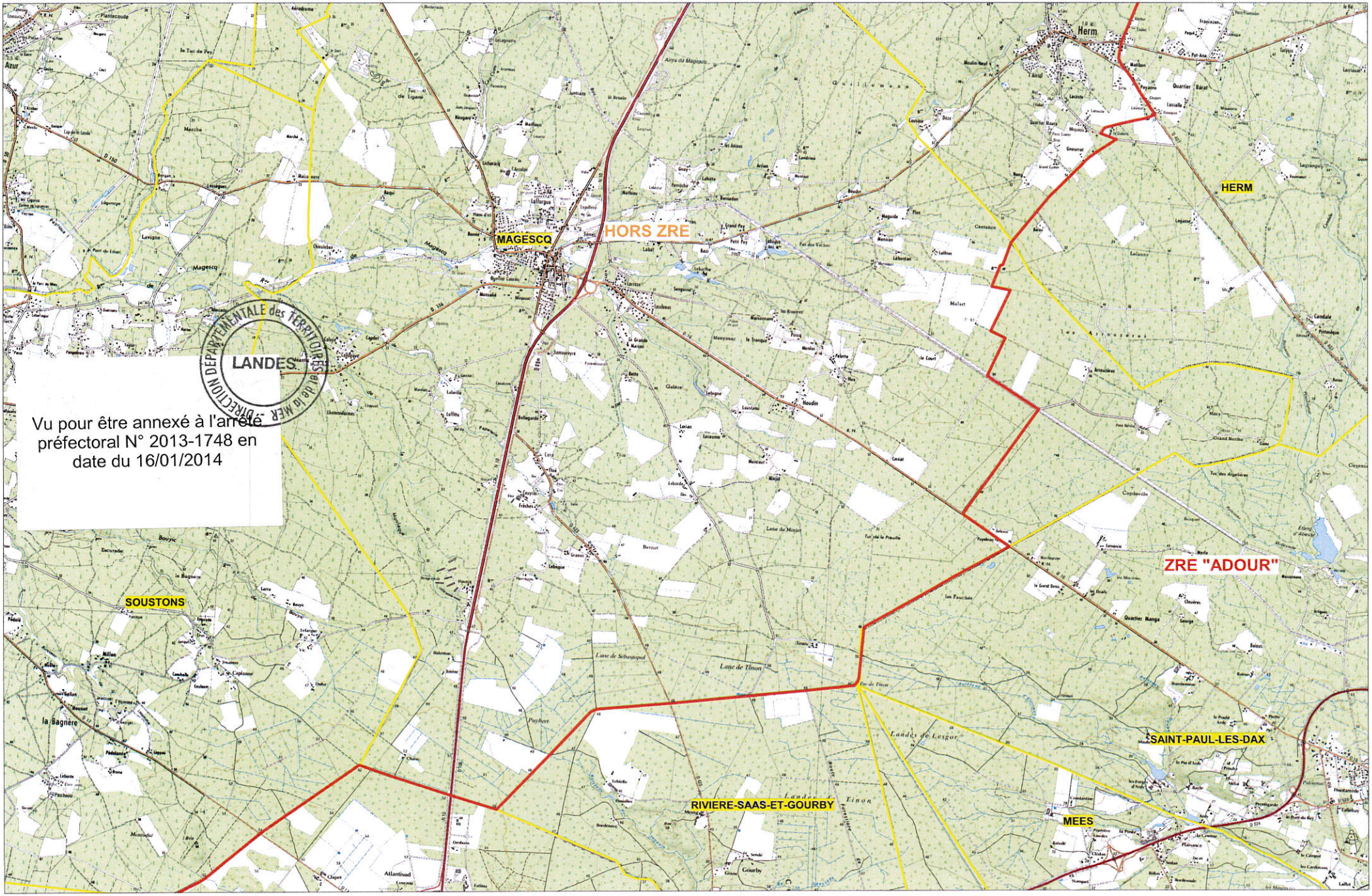

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N° 2013-1748 en date du 16/01/2014